

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADEMIQUE PAYS DE LA LOIRE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NANTES  
CHANCELLIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le code général de la fonction publique en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, livre 1<sup>er</sup> Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;

Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 05 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'exams professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1:**

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, session 2026, est composé comme suit :

**Présidente du jury :**

Mme Marie-Dominique BOUSSIQUOT – Principale – Collège Maryse Bastié – INGRANDES

**Vice-Président :**

M. Anthony DOUET – Attaché d'administration de l'État – Rectorat – NANTES

**Membres du jury :**

M. Vincent ARMANINI – Attaché principal d'administration de l'État – Rectorat – NANTES

Mme Audrey BARANGER – Secrétaire administrative de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle – LGT Pierre Mendès France – LA ROCHE-SUR-YON

Mme Myriam BERNARD – Principale adjointe – Collège Nicolas Haxo – LA ROCHE-SUR-YON

Mme Karine CORBEAU – Principale – Collège Isabelle Autissier – NORT-SUR-ERDRE

M. Régis DANGREMONT – Principal – Collège Stéphane Piobetta – AUBIGNY-LÈS-CLOUZEAUX

Mme Malika HOUARI – Secrétaire administrative de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle – Lycée David d'Angers – ANGERS

Mme Céline LE ROUX – Attachée principale d'administration de l'État – Université – ANGERS

Mme Nelly NGUYEN – Attachée principale d'administration de l'État – Lycée Nelson Mandela – NANTES

**Suppléants :**

M. Benjamin BELLY – Assistant ingénieur – Rectorat – NANTES

M. Sébastien LORET – Attaché principal d'administration de l'État – Rectorat – NANTES

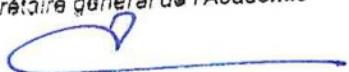
**ARTICLE 2 :**

Le Secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 13 janvier 2026

Katia BÉGUIN

*Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire général de l'Académie*



*Philippe DIAZ*